

R. Alors je ne le savais pas; cette réunion n'était pas convoquée alors, et je pensais qu'elle ne serait pas tenue avant mercredi prochain. J'étais pour envoyer mon secrétaire s'assurer s'il pourrait avoir les dossiers. J'ai reçu hier après-midi l'avis concernant cette réunion, mais il était trop tard pour l'envoyer.

Q. L'envoi de ce cablogramme ne vous aurait-il pas aidé?

R. Ce n'est pas ainsi que je l'ai compris. Cela venait d'un autre comité, et je ne croyais pas. . . .

Q. Que c'était le même renseignement?

R. Le même renseignement.

Q. Croyez-vous que réellement vous vous efforcez d'avoir des renseignements pour ce comité?

R. Je me suis efforcé d'obtenir les renseignements que, d'après ce que j'ai compris, le comité me demandait.

Q. Le renseignement était précisément le même?

R. Je ne savais pas qu'il l'était.

Q. Rapprochant les deux choses, croyez-vous honnêtement que vous vous efforciez de nous procurer des renseignements?

R. J'aurais eu assurément des renseignements si j'avais eu le dossier, ceux-là même que vous m'avez demandés, s'ils se fussent trouvés dans le dossier.

Q. Si l'un de vos subordonnés eut agi de la sorte, auriez-vous considéré qu'il se rendait à vos désirs?

R. J'aurais cru que c'était là une ligne de conduite raisonnable à tenir.

Q. Rien d'étonnant que les renseignements des départements retardent, si c'est là la manière de faire les choses. Vous avez dit que vous vous efforciez d'obtenir des renseignements au sujet de ce contrat?

R. D'après ce que j'ai compris, c'est ce que vous vouliez avoir.

Q. Vous étiez sous l'impression que les négociations ont commencé avec lord Strathcona?

R. C'est là mon impression.

Q. Je trouve au 20 octobre 1899 une proposition de cette *Transatlantic Trading Company*, du 20 octobre 1899, n° 285, dossier 2614c. Cela commence ainsi, c'est adressé à M. Preston par la *Trading Company*: "Comme suite à nos fréquentes consultations, nous avons l'honneur de soumettre la proposition suivante au gouvernement canadien." Oui, cela est adressé à M. Preston, bureau du haut-commissaire pour le Canada, qui avait charge de cette branche?

R. Je crois vous avoir dit que je n'avais jamais vu ces documents, mais que c'était là l'impression que j'en avais.

Q. Ceci contient, sous forme d'une proposition générale, les termes du contrat. Cela indique qu'en octobre 1899 M. Preston était en négociations avec ces gens?

R. Comme fonctionnaire du haut-commissaire, je crois. . . .

Q. Ceci fut adressé à lui, individuellement, au bureau du haut-commissaire?

R. Il était en ce temps-là l'employé du haut-commissaire.

Le PRÉSIDENT.—Vous avez dit, M. Barker, la *Transatlantic Trading Company*.

M. BARKER.—Oui, c'est là le nom qu'ils se donnaient alors, la *Transatlantic Trading Company*. Le 26 octobre 1899, il y a un mémoire daté du bureau ici?

R. Oui, monsieur.

Q. "L'une des questions qui préoccupa le plus vivement M. Smart pendant sa visite en Angleterre, fut celle des bonis payés aux agents expéditeurs pour les immigrants. Il cherchait un nouvel arrangement qui fut de nature à faire face à la concurrence des autres colonies." Je n'ai pas l'intention maintenant de lire tout ceci, mais cela prouve que pendant cette année-là M. Smart visita l'Angleterre et s'occupa de ce sujet?

R. Il peut y être allé. Je ne le sais pas.

Q. Vous ne vous souvenez pas qu'il y soit allé?

R. Je ne sais pas où était M. Smart en 1899; je n'étais pas attaché au département.

M. W. W. CORY.